

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2022-64 du 31 janvier 2022, portant ratification d'une convention de sécurité sociale conclue le 25 mars 2019 entre la République tunisienne et la Confédération suisse.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016 relative au régime de ratification des traités,

Vu le décret-loi n° 2022-7 du 31 janvier 2022, portant approbation de la convention de sécurité sociale conclue le 25 mars 2019 entre la République tunisienne et la Confédération suisse,

Vu la convention de sécurité sociale conclue à Tunis le 25 mars 2019 entre la République tunisienne et la Confédération suisse,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, la convention de sécurité sociale conclue à Tunis le 25 mars 2019 entre la République tunisienne et la Confédération suisse.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 janvier 2022.

Le Président de la République

Kaïs Saïed